



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 505/2021
Date de la séance du CE : 28 avril 2021
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2018.POM.612
Classification : –

Analyse de la participation du canton de Berne à l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)

Rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 166/2018 (CSéc Moser)

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête :

1. Le rapport « Analyse de la participation du canton de Berne à l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH) » est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Direction de la sécurité